



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME  
Direction de la coordination des politiques de l'État – bureau des procédures publiques

---

## Communes de Dieppe et de Martin-Eglise RD 485 - Rocade de Neuville-les-Dieppe

# ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier présenté par le Conseil départemental de la Seine-Maritime en vue du retrait du caractère express de la route départementale n° 485, rocade de Neuville-les-Dieppe et son affectation en déviation est soumis une enquête publique.

L'enquête publique se déroule à la mairie de Dieppe, à la mairie annexe de Neuville-les-Dieppe et à la mairie de Martin-Eglise du mardi 21 mars 2017 au vendredi 14 avril 2017, soit pour une durée de 25 jours consécutifs, sous la conduite de M. Patrick Picquart commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier sur support papier à la mairie de Dieppe, à la mairie annexe de Neuville-les-Dieppe et à la mairie de Martin-Eglise aux jours et heures habituels de leur ouverture au public. Il est également consultable sur les sites internet du Conseil départemental [www.seinemaritime.fr](http://www.seinemaritime.fr) et sur le site de la préfecture [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consignées directement sur le registre d'enquête mis à sa disposition à la mairie de Dieppe, à la mairie annexe de Neuville-les-Dieppe et à la mairie de Martin-Eglise, adressées par correspondance au commissaire enquêteur (à l'adresse de la mairie de Dieppe - parc Jehan Ango 76200 Dieppe) ou formulées par voie électronique à l'adresse [enquetepublique-rd485@mairie-dieppe.fr](mailto:enquetepublique-rd485@mairie-dieppe.fr) Toutes les observations écrites sont annexées au registre d'enquête.

Les observations sont en outre reçues par le commissaire enquêteur aux jours et heures suivants :

- mairie de Dieppe le mardi 21 mars 2017 de 9 h à 12 h
- mairie annexe de Neuville-les-Dieppe le vendredi 14 avril 2017 de 14 h à 17 h
- mairie de Martin-Eglise le mardi 4 avril 2017 de 15 h à 18 h.

Dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédige un rapport et des conclusions motivées. Une copie en sera déposée dans chacune des lieux d'enquête et à la préfecture.

